

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2010

Le vingt deux Mars deux mille dix, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Valérie INGLIN Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, M. Loïc RANCHERE, , M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Marie-Noëlle AIMARD, Mme Marie-Claire RAGOT, M. Arthur JONES et M. Philippe FAUCON.

ETAIENT ABSENTS : Mme Odile BOSSERT et Mme Martine GENDRAUX qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Guillaume GENDRAUX et M. Michel GORNARD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée pour cette réunion qu'il qualifie d' «un peu particulière».

Les membres de l'assemblée acceptent l'additif à l'ordre du jour concernant des travaux sur logements communaux et prennent note de la prochaine réunion du Conseil Municipal le 29 Mars 2010 après réception des derniers éléments que doit fournir l'architecte au titre de l'opération d'aménagement de l'avenue.

Monsieur le Maire demande une minute de silence pour

- **Madame Marie-Annick BEAUCHET FILLEAU** ex-Conseillère Municipale, ex Adjointe, membre du Centre Communal d'Action sociale décédée le 21 Mars dont il souligne le dévouement vis-à-vis de la collectivité et de

- **Monsieur Pierre BLANCHARD** Conseiller Municipal en activité inhumée cet après midi. Il donne lecture de l'hommage qu'il lui a rendu lors de la cérémonie

Pierre vient de nous quitter. Trop tôt. Vraiment trop tôt. La maladie, cette maladie sournoise, injuste, fulgurante, a eu gain de cause. C'est injuste.

C'est donc avec beaucoup d'émotion que je prends la parole ici, devant vous, pour parler un peu de lui. Je connaissais en effet très bien Pierre pour l'avoir principalement côtoyé en tant que Maire.

Toute sa vie, il s'est impliqué dans ses différentes missions. Toute sa vie, il a été responsable. Du poste de directeur de l'entreprise RULLIER, au poste de conseiller municipal en passant par la présidence de l'Espérance, il a toujours été un acteur de la vie, acteur de sa vie.

La deuxième constante chez Pierre était justement son amour de sa commune natale, Chef-Boutonne. Il a fait le choix de revenir ici dès qu'il l'a pu. D'autres choix, d'autres voies auraient été possibles mais cette volonté de rester ici, dans ce sud Deux-Sèvres, a été la plus forte. De là, comme je le disais il y a un instant, il s'est investi pour servir son territoire.

Je voudrais m'attacher ici justement plus particulièrement à sa vie de conseiller municipal. Il a été élu pour la première fois en 1971, à l'âge de 37 ans, aux côtés de Jacques Courivaud qui devenait alors Maire pour la première fois. Il a été réélu à chaque fois depuis : en 1977, en 1983, en 1989, en 1995, en 2001, et en 2008. Même s'il a démissionné en 1995 quelques jours après les élections, il a été élu sans interruption durant 6 scrutins et a siégé au sein du Conseil Municipal pendant 33 ans. Quelle performance. Et même les années d'élection où la liste dans laquelle il se présentait était minoritaire, il était élu. Cela montre bien l'envergure qu'il avait et l'image consensuelle qu'il dégageait.

Il a travaillé avec tous les élus : de droite et de gauche. Il respectait tout le monde. L'homme était plus important à ses yeux que l'étiquette.

33 ans au service des chef-boutonnais.

33 ans au service de sa commune.

C'est beau.

C'est fort.

C'est rare.

Ce dévouement, cet altruisme méritent le plus grand respect.

Pour ma part, j'ai connu tout d'abord Pierre lorsqu'il était dirigeant au sein de l'Espérance, quand j'étais en cadet régional. Tous les dimanches matin, il nous suivait et nous emmenait à l'extérieur. Je ne sais pas pourquoi mais je montais très souvent dans sa voiture. Il était discret, pas très bavard mais ses remarques étaient toujours très justes.

J'ai ensuite réellement appris à connaître Pierre à partir de 2001, lorsque nous avons été élus ensemble. Il était le 1^{er} adjoint de Francis DELAGE, j'étais le 2^{ème} adjoint. Lorsque je suis devenu maire en 2004, il était bien évidemment à mes côtés, en tant que 1^{er} adjoint. Nos différences d'âge faisaient qu'il m'a toujours guidé, conseillé et pris sous sa coupe.

Il n'a jamais voulu être le premier magistrat alors qu'il aurait pu. Il préférait rester dans l'ombre. En 2004, il m'a dit après la démission de Francis Delage : « vas-y, tu es jeune. Je serai à tes côtés ». Effectivement, il l'a été sans faillir ; dans une complicité forte.

Puis fin 2007, à quelque mois des élections municipales, alors que le traitement de sa première maladie n'était pas encore terminé, il m'a demandé : veux-tu que je me représente ? J'étais un peu embarrassé. Je ne voulais surtout pas l'obliger, compte tenu de sa santé.

Il m'a alors demandé : est-ce que tu crois que je peux être utile ? Bien sûr, ai-je répondu. Alors, il a accepté sur le champ en rajoutant qu'il était content de me donner un coup de main, sans pour autant vouloir devenir adjoint.

Cet entretien avec lui a été fort et résume sa personnalité. L'intérêt de servir passait avant même sa personne. Il aurait pu tout simplement arrêter. Tout le monde l'aurait compris. Il a préféré continuer à servir. Les chef-boutonnais lui ont d'ailleurs renouvelé leur confiance.

A travers ce parcours commun que nous avons vécu, je retiens plusieurs traits de caractère forts chez Pierre.

Il était discret. Assez en retrait lors des réunions, ses interventions étaient justes, pondérées et motivées. Il savait prendre du recul par rapport aux événements. En un mot il était devenu à mes yeux un sage, un repère. C'est tellement important. Cela pondère l'ardeur de la jeunesse.

Même s'il ne venait plus aux réunions depuis juillet, nos rencontres fréquentes chez lui nous permettaient toujours de parler des affaires de la commune. Son avis comptait pour moi. Il avait un avis sur tout.

Lundi dernier encore, nous avons discuté des projets en cours, des petits tracas de la vie de maire auxquels il essayait d'apporter des réponses, avec son expérience.

Aujourd'hui, nous sommes orphelins. Chef-Boutonne vient de perdre un conseiller municipal mais avant tout Chef-Boutonne vient de perdre un grand serviteur, un exemple pour tous.

Mme BLANCHARD, Cathy, Alain, Léo, sachez combien Pierre était important pour nous tous, combien il apporté à tous.

Léo, tu peux et tu pourras être fier toute ta vie d'avoir eu un grand-père comme Pierre. C'était vraiment quelqu'un de bien.

Si nous sommes tous tristes aujourd'hui, ici réunis autour de Pierre, soyons néanmoins heureux de l'avoir connu. Gardons en mémoire les bons moments passés avec lui.

Au moment de se dire au revoir, je voudrais vous dire, Pierre, combien j'ai apprécié nos rencontres, combien j'ai aimé notre relation amicale. Je sais que vous n'avez jamais trop aimé les honneurs. Mais permettez-moi de vous dire simplement au nom de tout le Conseil Municipal et de tous les chef-boutonnais : Merci.

Monsieur Michel GORNARD précise qu'une minute de silence a été faite le matin lors de l'assemblée générale du Syndicat 4B où Monsieur BLANCHARD siégeait à ses côtés, en qualité de délégué du Conseil Municipal.

... / ...

**DIAGNOSTIC DU CONTROLE SANITAIRE DES EAUX
DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
PROPOSITION DE MUTUALISATION PAR LE SYNDICAT 4B**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un diagnostic de chaque unité de gestion de l'eau (UGE) est préconisé par la DDASS afin de définir :

La vérification de la protection de la ressource; Le fonctionnement des installations; Les dangers identifiables; Le programme de test et d'analyse pour maîtriser ces dangers ; Les documents spécifiques à remettre au Préfet.

Dans le but de diminuer les coûts de charge fixe que pourrait demander un prestataire, la DDASS propose que les UGE se regroupent autour des unités de production pour simplifier et diminuer le coût de ce diagnostic.

Le syndicat 4 B propose aux collectivités adhérentes, d'être porteur de projet de cette étude pour la partie production de l'étude pour notre unité de distribution.

Pour compenser les frais engendrés par l'étude, le SMAEP 4B demande à chaque UGE une participation en deux parties, chacune à hauteur de 50% du prix global de l'étude.

La première partie correspondrait à une part fixe répartie entre les collectivités, impliquant un financement égal pour chacune d'entre elles (1 250€)

La seconde partie serait une part variable répartie proportionnellement aux nombres d'abonnés des diverses collectivités intéressées (772.24 €)

Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition. La présente délibération sera transmise au SMAEP 4B pour l'informer de cette décision pour qu'il porte cette étude au nom de la collectivité.

NUMEROTATION DE LA ZONE DU GRAND MOUTON

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la numérotation de la zone du Grand Mouton ainsi présentée :

VOIR PLAN

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Sur proposition de la commission « Animation de la vie locale – Culture- Jeunesse » présentée par Sylvie COUTEAU, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de verser une aide de 2 000 €uros au Club de Tennis de Table pour aider à l'organisation du 8^{ème} Tournoi International « Marcel Toumit » les 11, 12 et 13 Juin 2010.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DU POITOU EVOLUTION DE LA COMPETENCE « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire, au cours de sa séance du 15 décembre 2009, a proposé aux communes de modifier ses statuts pour faire évoluer la compétence « Développement économique ».

En effet, la compétence telle que figurant dans les statuts communautaires ne permet pas à la Communauté de Communes de réaliser des zones d'activités de moins de deux hectares. Les communes ont cette possibilité mais peuvent difficilement l'exercer, car elles n'obtiennent pas les financements de l'Etat, au titre de la DDR notamment, car ils sont réservés aux EPCI ;

C'est pourquoi, poursuit Monsieur le Maire, il est nécessaire de modifier cette compétence dont le libellé proposé est le suivant :

- *Création, aménagement, gestion et entretien des zones d'activité industrielles, commerciales, artisanales ou touristiques à compter du 1^{er} juin 2010.*
- *Promotion du développement économique local de toutes les zones d'activité situées sur le territoire communautaire.*
- *Création, réhabilitation et gestion de bâtiments relais à usage commercial, artisanal, agricole ou industriel sur l'ensemble des communes.*
- *Toute assistance utile à la reconversion de friches industrielles.*
- *La ZAC des Maisons Blanches (LIMALONGES) et la ZAE du Grand Mouton (CHEF BOUTONNE) sont d'intérêt communautaire.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier la compétence « développement économique » telle que proposée.

REPLACEMENT DES PLAQUES DE VERRES DANS LA FERME DU CHATEAU DE JAVARZAY

Monsieur le Maire présente les devis de deux fournisseurs consultés pour envisager le remplacement des verres au sol, de la ferme du Château de Javarzay. En effet, l'un d'eux est cassé et les autres sont maintenant devenus opaques et ne valorisent plus le passage de la Boutonne sous la salle.

Après en avoir délibéré et avoir eu confirmation de la conformité d'une épaisseur de 25mm, le Conseil Municipal retient le devis de s Ets Grassin de Niort pour un montant de 2 867.05 € TTC.

La mise en place sera effectuée par les agents communaux.

ACHAT DE JEUX D'ENFANTS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de profiter d'une opportunité promotionnelle pour l'achat de jeux d'enfants qui seront installés dans le lotissement de la Garenne du Bois aux Pins, et retient la proposition de la Société ALTRAD MEFRAN comprenant 1 combi-jeux balançoire, 1 balançoire horizontale, 2 jeux sur ressort et 2 panneaux tranche d'âge pour un montant global de 4 773 € TTC (valeur 7 004€ TTC)

REPLACEMENT DES VMC – LOGEMENTS COMMUNAUX DU LOTISSEMENT DE LA GARE

Sur proposition de Monsieur le Marie, le Conseil Municipal à l'unanimité, retient la proposition de fournitures de VMC par la société CGED de Niort étant précisé que l'enveloppe maximum affectée est de 3 650 €uros. Ces VMC, installées en régie, équiperont les 14 maisons.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Guillaume GENDRAUX adjoint responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine »

annonce une prochaine réunion de la commission pour l'organisation du concours des maisons fleuries 2010 et évoquer les autres dossiers en cours (théâtre de verdure, arboretum) ...

Valérie INGLIN responsable de la Commission «Communication»

- annonce la prochaine réunion de la commission le 30.03.2010 où seront abordés la dénomination du pôle associatif, la participation à l'émission « Terre commune » organisée par la radio D4B de Melle.

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »

- indique que qu'une réunion a été organisée avec les associations de parents d'élèves pour évoquer la mise en place d'un conseil municipal de jeunes. Les deux associations représentées ont donné leur accord de principe
- annonce l'agenda des manifestations.

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

- fait le point des chantiers en cours qui ne présentent aucun contre temps.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 21 heures 30 :

- Remerciements aux élus pour avoir assuré les permanences dans chacun des deux bureaux de vote, dans le cadre des élections régionales 2010
- Les travaux de réparation à la chaufferie sont en cours, l'utilisation du combustible bois devrait à nouveau être possible
- Remerciements au Lycée Professionnel JF Cail pour l'accueil des 76 candidats qui se sont présentés aux tests écrits organisés dans le cadre du recrutement d'un adjoint administratif pour remplacer Daniel Neuillé.
- Lecture de la lettre ouverte adressée à Monsieur le Maire, suite à l'annonce de la mise en double sens de l'avenue Auguste Gaud. Monsieur le Maire précise les termes de la réponse du Conseil Municipal stipulant que cette option fera l'objet d'un essai préalable à toute éventuelle concrétisation. Par ailleurs, il souligne l'intérêt de la suggestion faite de minorer la vitesse à 30 km/h aux abords de l'école du Sacré Cœur, proposition qui sera étudiée. Il est indiqué que cette réponse sera distribuée à chaque riverain de l'avenue Auguste Gaud et au Sacré Cœur pour information des parents d'élèves et des enseignants.
- Accueil de Madame Dominique BRARD dans le cadre d'un contrat CAE de 6 mois au service « Ménage ».
- Accueil de Monsieur Philippe GARANDEAU dans le cadre d'une EMT (évaluation en milieu du travail) au service « Espaces Verts »
- Monsieur le Maire dresse le compte rendu de la rencontre qui a eu lieu avec les boulangers locaux qui dénoncent, avec l'appui de signataires d'une pétition, l'implantation d'un « point chaud » du Carrefour Market en cours d'aménagement. Il témoigne par ailleurs, de l'absence de pouvoirs dont il dispose pour influencer sur les choix d'une enseigne, à ce niveau là. Néanmoins, il n'est pas insensible à la démarche des boulangers.
- Madame AIMARD déplore les papiers et cartons portés par le vent route de Melle. Monsieur le Maire répond qu'il en a été fait part à Monsieur LHOTEL de Stockfouille, par lettre recommandée, d'où proviennent ces papiers.

Ainsi délibéré, en mairie en Chef-Boutonne, le 22 Mars 2010

Le Maire,
Fabrice MICHELET